



**PLAN TOULOUSAIN
POUR L'EGALITE
DES FEMMES ET DES HOMMES
DANS LA VIE LOCALE
2011 - 2014**



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	3
II. LE PLAN D’ACTIONS DE LA VILLE DE TOULOUSE.....	5
A. AXE 1 : AMELIORER LES RYTHMES DE VIE ET MIEUX CONCILIER TRAVAIL, VIE PRIVEE ET FAMILIALE	5
1. Permettre une meilleure articulation des temps de vie.....	5
a) Intitulé de l’action : Développer des modes de garde adaptés.	5
b) Intitulé de l’action : Favoriser l’accès aux sports et aux loisirs	6
2. Engager une réflexion sur la politique de recrutement des ressources humaines et l’évolution des carrières tant au sein de la ville de Toulouse qu’auprès des autres employeurs	7
a) Intitulé de l’action : Intégrer la dimension du genre dans la politique des ressources humaines.....	7
B. AXE 2 : LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	8
1. Améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences	8
a) Intitulé de l’action : Améliorer l’accueil et l’accompagnement des victimes de violences faites aux femmes :	8
b) Intitulé de l’action : Formation et sensibilisation des agents publics en contact avec les femmes victimes de violences.....	9
c) Intitulé de l’action : Animation commission thématique sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.....	9
2. Développer les actions de sensibilisation et de prévention.....	10
a) Intitulé de l’action : Création et diffusion de supports de communication et de brochures sur des thématiques particulières relatives aux différents types de violences exercées sur les femmes	10
b) Intitulé de l’action : Organiser la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes sur le territoire toulousain	10
C. AXE 3 : EDUCATION ET FORMATION A L’EGALITE.....	11
1. EDUCATION A L’EGALITE	11
a) Intitulé de l’action : Améliorer les rapports filles/garçons en travaillant sur les stéréotypes	11
b) Intitulé de l’action : Création du prix de livre jeunesse égalitaire.	12
c) Intitulé de l’action : Actions de sensibilisation à l’égalité hommes-femmes auprès des jeunes.....	12
2. FORMATION A L’EGALITE.....	13
a) Intitulé de l’action : Actions de sensibilisation à l’égalité femmes hommes auprès des encadrants des jeunes	13
b) Intitulé de l’action : les relations entre les villes européennes et d’autres continents dans la prise en compte de l’égalité femmes hommes,.....	13

I. INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, la situation des femmes a profondément évolué.

En particulier, l'élévation de leur niveau de formation et le développement de l'activité féminine ont largement contribué à réduire les inégalités entre hommes et femmes.

Il subsiste néanmoins un certain nombre de disparités, tant au niveau des choix professionnels, du chômage, des salaires, de l'accès aux responsabilités économiques ou politiques que dans les modalités de gestion des temps de vie.

Il existe un décalage croissant entre la réalité des chiffres, la stigmatisation des inégalités femmes/hommes dans la société française et l'obligation de respecter un cadre juridique et des instruments institutionnels de plus en plus contraignants.

En Europe, les discriminations dans le droit ont considérablement reculé ; en revanche les inégalités dans les faits perdurent.

Toulouse et la région Midi-Pyrénées n'échappent pas à ces constats.

La ville de Toulouse, a souhaité signer, en mars 2009, la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la cité.

Toulouse réaffirme ainsi et fait sienne les valeurs de la charte sur :

- La participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de décision.
- L'élimination des stéréotypes sexués susceptibles d'influer sur les comportements et l'action publique
- L'intégration du « genre » dans l'ensemble des politiques et dispositifs publics (c'est-à-dire : s'intéresser à la construction des rôles sociaux, masculin et féminin, dans les actions conduites et à l'égalité de traitement des femmes et des hommes).

La ville de Toulouse, est convaincue qu'au delà des avancées législatives bien réelles, le rôle des collectivités locales consiste à mettre en oeuvre des mesures concrètes et visibles dépendant de ses compétences et prérogatives.

La citoyenneté repose sur l'égalité des droits politiques, économiques, culturels et sociaux, le plan d'actions de la Ville de Toulouse vise à corriger les inégalités dont sont victimes les femmes dans leur vie quotidienne en lien et en coopération avec les différentes institutions compétentes.

Il s'agit là d'un enjeu majeur : au plan de la démocratie, de la justice mais aussi du développement.

Pour ce faire, un programme d'actions multiples et complémentaires a été élaboré, en partenariat avec la Commission Extra Municipale à l'égalité femmes/hommes.

Votée le 21 novembre 2008 au conseil Municipal, la Ville de Toulouse a créé une commission extra municipale « Egalité hommes femmes dans la cité » où sont représentées 13 associations, 2 personnes qualifiées et 5 élu-e-s.

La commission extra municipale a choisi 3 axes prioritaires :

- ✚ la place des femmes dans la cité : améliorer les rythmes de vie et mieux concilier travail, et vie privée et familiale,
- ✚ la lutte contre les violences faites aux femmes,
- ✚ l'éducation et la formation.

Ces thématiques ont été déclinées dans les différents groupes de travail et ont permis de faire émerger les premières pistes d'actions pour la mise en place de dispositifs durables « sensibles au genre », c'est-à-dire qui prennent en compte de façon pragmatique les relations sociales et les inégalités entre les sexes dans les politiques publiques pour le développement d'une ville égalitaire.

L'adoption de *la Charte* et la conception d'un Plan toulousain pour l'égalité des femmes et des hommes, dans tous les champs d'intervention de la collectivité, constitue une étape nouvelle dans le travail mené sur l'égalité et s'inscrit dans la durée.

II. LE PLAN D' ACTIONS DE LA VILLE DE TOULOUSE

A. AXE 1 : AMELIORER LES RYTHMES DE VIE ET MIEUX CONCILIER TRAVAIL, VIE PRIVEE ET FAMILIALE

Cette thématique recouvre un champ très large de possibilités d'intervention qui peuvent se décliner autour de 2 thématiques prioritaires:

- A. permettre une meilleure articulation des temps de vie,
- B. engager une réflexion sur la politique de recrutement des ressources humaines et l'évolution des carrières que cela soit tant au sein de la ville de Toulouse qu'auprès des autres employeurs.

Concernant les aménagements urbains, il est proposé de créer des mécanismes de consultation sur l'identification des constats et besoins prioritaires identifiés par les associations autour de la division sexuée de l'espace public.

1. PERMETTRE UNE MEILLEURE ARTICULATION DES TEMPS DE VIE

Les statistiques européennes montrent, contrairement à des idées encore trop souvent reçues, que les pays qui connaissent le plus fort taux de natalité sont aussi ceux qui ont un fort taux d'emploi salarié féminin et que celui-ci est d'autant plus élevé que les modes publics de garde d'enfants sont développés, adaptés et diversifiés.

Deux axes stratégiques sont ainsi proposés :

- ✚ Développer des modes de garde adaptés.
- ✚ Développer l'accès aux sports et loisirs

a) Intitulé de l'action : Développer des modes de garde adaptés.

Objectifs

- ✚ Accroître l'offre de garde
- ✚ Répondre aux besoins de garde ponctuels
- ✚ Sensibiliser les personnels à la question de l'égalité, sur leurs représentations, et les stéréotypes.

Contexte

Deux constats majeurs :

- ✚ La question du développement des modes de garde concerne autant les hommes que les femmes.
- ✚ Les effets du développement des dispositifs d'aide à la garde sont déterminants pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes à l'emploi, la formation et la vie sociale.

Ainsi, l'articulation des temps sociaux est un enjeu majeur de l'égalité des sexes car ce sont encore les femmes qui prennent en charge la majorité des tâches éducatives et domestiques. En effet, l'absence de services à la famille exerce une pression à la baisse sur l'emploi des femmes, en particulier chez les moins qualifiées.

Les principaux constats au niveau toulousain :

- ✚ Une offre de garde à conforter,
- ✚ La crèche collective est considérée comme le mode de garde le plus satisfaisant pour les toulousain-e-s

Descriptif de l'action

- ✚ Création de 1000 places à échéance 2014, soit le passage de 2700 à 3700 places publiques.
- ✚ Adoption d'un nouveau règlement d'accueil qui généralise l'accueil temporaire dans toutes les structures.
- ✚ Mise en place d'une Commission d'Admission Unique
- ✚ Poursuivre le développement du partenariat avec les structures d'accueil, les partenaires associatifs afin d'amplifier les réponses liées aux demandes concernant les horaires atypiques,
- ✚ Soutenir les réseaux de solidarité entre familles, voisins,
- ✚ Organiser des séances de sensibilisation auprès des ASMAT

Pilote : ville de Toulouse

Bénéficiaires : les personnes en demande de garde d'enfants (toulousains) et le personnel des structures municipales développant des modes de garde.

b) Intitulé de l'action : Favoriser l'accès aux sports et aux loisirs

Objectifs :

- ✚ Favoriser un égal accès aux activités et installations sportives et de loisirs.
- ✚ Encourager les femmes et les hommes, les garçons et les filles à participer à égalité aux sports et activités culturelles, y compris à celles qui sont traditionnellement considérées comme principalement « féminines » ou « masculines ».
- ✚ Encourager les associations sportives à promouvoir les activités qui mettent en cause une vision stéréotypée des femmes et des hommes.
- ✚ Attirer de nouvelles personnes et fidéliser le public.

Contexte :

Les données montrent que le sport est l'une des principales activités de loisirs des européens mais que la pratique sportive est davantage masculine que féminine.

Dès 2008, la Ville de Toulouse a revalorisé l'aide aux clubs sportifs associatifs en mettant l'accent plus particulièrement sur la formation des jeunes au sein des quartiers ainsi que sur le sport féminin.

Les chiffres : Associations sportives toulousaines : 35 028 licencié-e-s dont 6 073 femmes, soit 17,33 % de licencié-e-s.

Descriptif de l'action :

- ✚ Poursuite de la politique municipale de rééquilibrage de l'attribution des subventions en faveur des associations sportives féminines.
- ✚ Développement des actions de formation en direction des personnels encadrant des activités sportives et de loisirs de la ville.
- ✚ Lien entre la Commission extra municipale et le Parlement du sport.
- ✚ Concernant les associations socioculturelles subventionnées par la Ville de Toulouse, insertion d'un critère d'éligibilité relatif à la parité pour les subventions accordées aux associations sportives. Les associations devront justifier les leviers et les freins à

la parité. L'objectif est d'inciter les associations sportives à s'engager dans cette démarche.

Pilote : ville de Toulouse

Bénéficiaires : les clubs élités, les associations sportives, les personnels encadrant les activités, les toulousain-e-s.

2. ENGAGER UNE REFLEXION SUR LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET L'EVOLUTION DES CARRIERES TANT AU SEIN DE LA VILLE DE TOULOUSE QU'AUPRES DES AUTRES EMPLOYEURS

Toulouse se doit comme employeur d'adopter un comportement exemplaire.

a) Intitulé de l'action : Intégrer la dimension du genre dans la politique des ressources humaines

Objectifs :

- ✚ Faire évoluer les représentations, les habitudes, les stéréotypes des emplois en fonction du sexe,
- ✚ Lutter contre les limitations d'évolution de carrière en fonction du sexe,
- ✚ Identifier des personnes ressources à même de conseiller et d'impulser des changements.

Contexte

La ville est un employeur important. Les femmes sont sur-représentées comme employées de la ville mais occupent rarement les fonctions d'encadrement et, quand elles en occupent, elles sont davantage chargées des domaines catalogués comme féminins : l'action sociale ou la petite enfance plutôt que les transports et l'équipement. La Ville de Toulouse a, en tant qu'employeur, un rôle non négligeable à jouer dans ce domaine.

Descriptif de l'action

- ✚ Diffusion du guide des bonnes pratiques professionnelles en matière d'égalité,
- ✚ Elaboration d'un diagnostic municipal,
- ✚ Veiller à ce que les annonces de recrutement soient neutres du point de vue du genre,
- ✚ Amplifier les actions menées en interne et favoriser le partenariat avec la Mission locale et le Pôle Emploi.

Pilote : ville de Toulouse

Bénéficiaires : le personnel de la ville de Toulouse.

B. AXE 2 : LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La thématique sélectionnée correspond à un des 5 grands objectifs de la Charte: l'éradication de la violence liée au sexe. Elle est déclinée dans les articles 21 et 23 de la Charte Européenne: « la Commune s'engage activement dans la lutte contre la violence sexuée et contre le trafic des êtres humains. »

Les municipalités doivent à la fois prendre en considération non seulement les violences perpétrées dans l'espace domestique mais également le sentiment d'insécurité éprouvé par les femmes dans divers lieux de la ville et à différents moments de la journée.

Deux axes prioritaires ont été identifiés :

- ✚ Axe 1 : Améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences.
- ✚ Axe 2 : Développer les actions de sensibilisation et de prévention.

1. AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

a) Intitulé de l'action : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences faites aux femmes

Objectifs :

- ✚ Permettre aux femmes victimes de violences ayant dénoncé leur situation, de vivre hors des structures associatives dans une perspective de réinsertion, de retrouver vite une autonomie nécessaire à sa reconstruction.
- ✚ Favoriser leur accès au logement lorsqu'elles sont stabilisées, reconstruites, capables d'intégrer un logement autonome.
- ✚ Faciliter le parcours de la personne victime de violences afin qu'elle puisse, par la suite, accéder à un logement pérenne.

Contexte :

Dans les structures d'urgence sont accueillies des personnes en situation de détresse sociale et de plus en plus de femmes victimes de violences faites aux femmes.

Face à l'importante demande de prise en charge des femmes victimes de violences, le nombre de places dans les centres d'hébergement est limité.

Description de l'action :

La Ville de Toulouse a décidé d'offrir des logements provisoires pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. Ces logements sont des logements « passerelles » pour des femmes suivies par les associations et possédant une certaine autonomie.

Le développement de cette action s'articulera autour de deux axes :

- ✚ La poursuite du partenariat avec d'autres associations spécialisées dans l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales.
- ✚ L'amélioration de l'accompagnement social des femmes victimes de violences faites aux femmes afin d'assurer leur passage vers un logement pérenne.

Pilote : ville de Toulouse

Bénéficiaires : Toulousaines victimes de violences faites aux femmes.

b) Intitulé de l'action : Formation et sensibilisation des agents publics en contact avec les femmes victimes de violences

Objectifs :

- ✚ Favoriser la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences.
- ✚ Améliorer les connaissances des policiers municipaux et des agents de l'office de la tranquillité sur ces questions.
- ✚ Renforcer les capacités des professionnels en contact avec les femmes victimes de violences afin de mieux adapter l'accueil, l'orientation et la réponse aux victimes.

Contexte :

Les policiers municipaux et les agents de l'office de la tranquillité éprouvent parfois des difficultés à détecter les situations de violences faites aux femmes et sont en demande d'information sur les associations afin d'orienter au mieux les toulousaines victimes de violences.

Description de l'action :

La ville de Toulouse, en lien avec les associations membres du groupe de travail violences de la commission extra municipale, établira un cahier des charges qui sera proposé aux agents de la police municipale et de l'office de la tranquillité. Ainsi, des séances de sensibilisation seront organisées qui permettront d'identifier des « référents volontaires » sur cette question qui pourront ensuite bénéficier de formations spécifiques afin de les relayer auprès de leurs collègues. Il est préconisé de s'axer tout particulièrement sur des programmes de formation de formateurs afin de démultiplier efficacement les bonnes pratiques.

Pilote : ville de Toulouse

Bénéficiaires : Toulousain-e-s victimes de violence.

c) Intitulé de l'action : animation commission thématique sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Objectifs :

- ✚ Renforcer les partenariats entre institutions et acteurs dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes.
- ✚ Améliorer la prise en charge médicale et psychologique des victimes et des auteurs.
- ✚ Organiser plus régulièrement des rencontres entre associations et partenaires institutionnels (police, justice...) afin de faire évoluer les représentations de part et d'autre.

Contexte :

La Ville de Toulouse et les associations toulousaines souhaitent au sein du groupe de travail « aide aux victimes » développer la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Description de l'action :

Les axes suivants seront développés par cette commission thématique :

- ✚ Réalisation d'un diagnostic partagé
- ✚ Organisation de formation des personnels
- ✚ Renforcer la connaissance des associations
- ✚ Organiser un partenariat avec les ateliers santé ville.

Pilote : ville de Toulouse

Bénéficiaires : Toulousaines victimes de violence et acteurs institutionnels et associatifs concernés..

2. DEVELOPPER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION

a) Intitulé de l'action : Création et diffusion de supports de communication et de brochures sur des thématiques particulières relatives aux différents types de violences exercées sur les femmes

Objectifs :

- ✚ Améliorer la connaissance du public des violences faites aux femmes et des associations qui agissent dans ce domaine.
- ✚ Réaliser des supports de communication et des méthodes de diffusion adaptés aux publics concernés et aux violences spécifiques (exemple : mariages forcés...)
- ✚ Porter à la connaissance des époux en amont les articles du code civil qui sont transmis au moment du mariage et rappeler le principe d'égalité entre les hommes et les femmes.
- ✚ Communiquer sur les lieux d'information relatifs aux droits des femmes

Contexte :

Les associations et le service de l'état civil font état d'une carence d'information des femmes et jeunes femmes, principalement issues de l'immigration, sur la législation et les associations qui pourraient délivrer une information sur la question des violences faites aux femmes, notamment sur les mariages forcés.

Description de l'action :

- ✚ Création et diffusion d'une brochure sur les mariages forcés.
- ✚ Réalisation d'un encart dans la plaquette délivrée par l'état civil sur les démarches relatives au mariage rappelant les notions de liberté, d'égalité et de solidarité.
- ✚ Organisation de rencontres entre habitants des quartiers CUCS et des associations spécialisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et réalisation de supports de communication en fonction des besoins identifiés.

Pilote : ville de Toulouse

Bénéficiaires : Toulousain-e-s.

b) Intitulé de l'action : Organiser la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes sur le territoire toulousain

Objectifs :

- ✚ Développer l'information du plus grand nombre.
- ✚ Mettre en avant l'action des partenaires du territoire sur cette problématique.
- ✚ Prévenir la violence sous toutes ces formes, notamment au sein du cercle familial.

Contexte :

- ✚ Importance du phénomène
- ✚ Mobilisation croissante des acteurs et adaptation des pratiques au phénomène recrudescant.

Descriptif de l'action :

Soutenir et développer les manifestations permettant au plus grand nombre d'être informé sur les violences faites aux femmes.

Pilote : ville de Toulouse

Bénéficiaires : Toulousain-e-s victimes de violence et toute la population.

C. AXE 3 : EDUCATION ET FORMATION A L'EGALITE

La thématique sélectionnée correspond à un des 5 grands objectifs de la Charte : Eliminer les stéréotypes liés au genre dans la société. Elle est déclinée dans les articles 6 et 13 de la Charte Européenne.

Il semble essentiel de mener un travail de sensibilisation et d'éducation sur l'égalité femmes/hommes afin de lever de nombreuses barrières relatives à la formation, à l'emploi des femmes et de prévenir les violences exercées à leur rencontre.

Une ville soucieuse d'égalité doit, dans ces domaines de compétences, faire en sorte que dès le plus jeune âge, les stéréotypes sexués soient éliminés, notamment par la formation des professionnels qui travaillent dans ses services.

1. EDUCATION A L'EGALITE

a) Intitulé de l'action : Améliorer les rapports filles/garçons en travaillant sur les stéréotypes

Objectifs :

- ✚ Eduquer à l'égalité des genres,
- ✚ Développer des actions éducatives attentives aux jeunes et favorisant la mixité,
- ✚ Sensibiliser les enfants à leur droit à l'égalité de traitement, à une vie libre de toute discrimination,
- ✚ Prendre position de façon créative en faveur de la diversité et de l'égalité.

Contexte

L'axe relatif à l'éducation est primordial. C'est un axe préalable et transversal aux autres axes. Le problème des stéréotypes et la question des rôles genrés sont à travailler dès la petite enfance, tant auprès des enfants que des adultes.

Descriptif de l'action :

La Ville de Toulouse développe depuis deux ans un projet dénommé « accepter la diversité : l'autre c'est moi » en direction des CLAE maternels et élémentaires. Il s'articule autour de deux axes :

- ✚ Volet « passe la balle » : éducation à l'égalité des genres, verbalisation et dessin et développement d'activités sportives mixtes,
- ✚ Volet « éducation et promotion des droits de l'homme » : sensibilisation des coordonnateurs et éducateurs de jeunes enfants, interventions auprès des enfants de grandes sections avec un projet appelé Zabderfilio (conception d'animaux étranges créés sous forme de marionnettes puis mises en spectacle).

La réalisation de ces projets auprès de 6 CLAE maternels et 10 CLAE élémentaires a permis la réalisation de mallettes pédagogiques pour chaque type de structure. Ces mallettes avec l'accompagnement éducatif nécessaire seront disponibles dans tous les CLAE maternels et élémentaires de la Ville de Toulouse.

Pilote : ville de Toulouse

Bénéficiaires : les jeunes toulousain-e-s et les personnels des CLAE élémentaires et maternels.

b) Intitulé de l'action : Création du prix de livre jeunesse égalitaire

Objectifs :

- ✚ Lutter contre les stéréotypes sexués véhiculés par les manuels scolaires,
- ✚ Faire travailler les enfants sur ces représentations,
- ✚ favoriser l'acquisition de livres jeunesse (romans, bandes dessinées et albums) « égalitaires » par le réseau de lecture publique de la Ville de Toulouse

Descriptif de l'action :

Ce prix sera décerné avec le concours du conseil municipal des enfants. La pré sélection se fera avec des professionnels.

Pilote : ville de Toulouse

Bénéficiaires : les jeunes toulousain-e-s

c) Intitulé de l'action : Actions de sensibilisation à l'égalité hommes-femmes auprès des jeunes

Objectifs :

Il s'agit de lutter contre les stéréotypes que les jeunes ont intégré et/ou reproduisent et contre les violences sexistes.

Cette fiche action est parallèle avec celle mise en œuvre des encadrants (fiche action suivante)

Descriptif de l'action :

La sensibilisation sur plusieurs séances se fera autour de temps d'échanges et de réflexion.

Des outils seront construits avec les jeunes (et les familles) : photos, vidéo, affiches, théâtre...

La Ville de Toulouse proposera par ailleurs des séances de sensibilisation.

Pilote : ville de Toulouse

Partenaires : associations, mission locale, centres sociaux...

Bénéficiaires : les jeunes qui fréquentent les diverses structures ...

2. FORMATION A L'EGALITE

a) Intitulé de l'action : Actions de sensibilisation à l'égalité femmes hommes auprès des encadrants des jeunes

Objectifs :

Sensibiliser les professionnels de l'éducation à la question de l'égalité entre les hommes et les femmes en effectuant un travail sur leurs propres représentations, en luttant contre les stéréotypes.

Contexte

L'axe relatif à l'éducation est primordial. C'est un axe préalable et transversal aux autres axes. Le problème des stéréotypes, de la question des rôles est à travailler dès la petite enfance, auprès des enfants et des adultes. Pour les professionnels, le travail est à mener sur leurs propres représentations et sur les stéréotypes qu'ils peuvent véhiculer.

Les collectivités territoriales ont une influence sur le vivre ensemble dans les écoles maternelles et élémentaires, durant le temps périscolaire mais aussi en ce qui concerne le personnel encadrant.

Descriptif de l'action

Production d'outils adaptés ainsi que de leurs supports d'évaluation pour permettre un retour d'analyse. Une attention particulière aux actions et activités proposées avec un investissement identique pour les filles et les garçons.

Il s'agit, par la mise en place de séances, de sensibiliser les encadrants à la question.

La Ville de Toulouse proposera des séances de sensibilisation à l'égalité, sur la base du volontariat, juste après les recrutements d'animateurs.

De plus, une attention particulière sera portée aux actions et activités mises en place, à la manière dont elles sont présentées aux familles : il ne doit pas y avoir de rôle sexué (telle activité dite masculine, telle autre féminine).

Une sensibilisation identique sera effectuée avec les organismes de formation effectuant les formations BAFA pour que la question de l'égalité hommes-femmes soit prise en compte dans les formations.

Pilote : ville de Toulouse

Bénéficiaires : encadrants de jeunes (animateurs activités péri et extrascolaires associatives et municipales) et en lien avec l'Education Nationale

b) Intitulé de l'action : les relations entre les villes européennes et d'autres continents dans la prise en compte de l'égalité femmes hommes

L'objectif consistera à promouvoir l'égalité de genre dans les programmes de coopération internationale. Les échanges entre les communes, qu'ils se situent dans le même pays, au sein de l'Europe et avec les autres régions du monde constituent un puissant moyen d'analyse de la situation en matière de discriminations, d'élaboration de méthodes pour les supprimer et de transfert de meilleures pratiques.

Objectifs :

Favoriser le partage d'expériences semble primordial dans le domaine de la parité et de la solidarité internationale.

Contexte

Dans tous les pays de l'Union, la coopération entre les villes européennes permet des échanges de bonnes pratiques. Par ailleurs, lorsque les villes s'engagent dans les projets de coopération internationale, la dimension du genre peut être prise en compte.

Plusieurs collectivités, françaises ou non, ont une politique forte en faveur de la parité. Il semble donc intéressant de pouvoir réunir ces collectivités afin que ces dernières puissent partager leurs expériences, leurs savoirs.

Descriptif de l'action

La ville pourra organiser un forum, avec d'autres villes françaises mais aussi les villes jumelles, sous forme « d'assises de la solidarité féminine ».

La valorisation des actions est importante. A cet effet, un travail pourra mettre à l'honneur les toulousaines créatrices dans les domaines économique, politique, artistique...

Pilote : ville de Toulouse

Bénéficiaires : villes jumelles et autres.